

Objet : *RS - Rapport 2022 relatif à l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports tenant lieu de document de suivi des agendas d'accessibilité programmée « cadre bâti » et de mise à jour annuelle du schéma directeur d'accessibilité des transports publics*

- date de convocation le 05 mai 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fresso - de Daniel Bouchet à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Philippe Cordier - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Pascal Mithieux à Philippe Gamen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Benoit Perrotton à Sylvie Koska - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 12

Frédéric Bret - Pierre Brun - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Claire Plateaux - Damien Regairaz - Cécile Trahand - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 11 mai 2023

délibération n° 062-23 C

objet **RS - Rapport 2022 relatif à l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports tenant lieu de document de suivi des agendas d'accessibilité programmée « cadre bâti » et de mise à jour annuelle du schéma directeur d'accessibilité des transports publics**

Christophe Pierretton, conseiller délégué chargé de l'aérodrome et de l'accessibilité, rappelle que la Communauté d'agglomération doit remettre annuellement au préfet un rapport relatif à l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports.

Pour travailler sur cet enjeu de l'accessibilité, la Communauté d'agglomération s'est dotée d'instances de concertation :

- une Commission intercommunale pour l'accessibilité qui s'est réunie le 7 avril 2023,
- des groupes techniques (voiries, équipements sportifs, transports) pour travailler en amont avec les associations sur les projets d'aménagement envisagés. En 2022, un groupe s'est réuni.

Les principales réalisations de l'année 2022 sont les suivantes :

Cadre bâti

- 23 établissements référencés sur 25 ont été rendus accessibles au 31 décembre 2022.
- 2 équipements sont encore à rendre accessibles : le musée de la chartreuse d'Aillon et le bâtiment du stade de neige du Margériaz.

Habitat et offre de logements accessibles

A l'occasion du recensement pour l'année 2022, il a été mis en place une nouvelle méthode comptant désormais 6 catégories au lieu de 3 :

- 00 : logement non accessible et non adapté aux fauteuils roulants,
- 11 : abords du logement accessibles mais logement non adapté aux fauteuils roulants,
- 12 : abords du logement accessibles et logement adaptable aux fauteuils roulants,
- 13 : abords du logement accessibles et logement adapté aux fauteuils roulants,
- 19 : abords du logement accessibles aux fauteuils roulants et donnée au niveau du logement non disponible,
- 99 : aucune donnée disponible.

La modification porte notamment sur la précision de logement adapté/adaptable aux fauteuils roulants alors que le recensement précédent prenait en compte seulement la présence d'aménagements dans le logement pour faciliter l'autonomie.

Au 1^{er} janvier 2022, sur 14 167 logements conventionnés du parc public :

- 4 999 logements, soit 35 %, ne sont pas accessibles ni adaptés aux fauteuils roulants,
- 334 logements, soit 2 %, ont des abords accessibles mais les logements ne sont pas adaptés aux fauteuils roulants,
- 149 logements, soit 1 %, ont des abords accessibles et les logements sont adaptables aux fauteuils roulants,
- 601 logements, soit 4 %, ont des abords accessibles et les logements sont adaptés aux fauteuils roulants,
- 3 341 logements, soit 24 %, ont des abords accessibles mais les données au niveau du logement en lui-même ne sont pas disponibles,
- pour 4 743 logements, soit 33 %, aucune donnée n'est disponible. Cela s'explique car les logements n'ont pas pu être renseignés avec cette nouvelle classification afin de ne pas apporter d'erreur de recensement. Les organismes HLM travaillent à une adaptation de leur base de données en fonction de cette nouvelle classification afin de consolider les recensements ultérieurs. Aussi, en 2022, le nombre de logements accessibles (31 % en 2022) est inférieur au recensement 2021 (45 %). Il en est de même pour les logements adaptés.

Pour rappel, sur la base des anciennes modalités de recensement, au 1^{er} janvier 2021, sur 14 038 logements conventionnés du parc public :

- 7 784 logements, soit 55 %, ne sont pas accessibles aux PMR (personnes à mobilité réduite),
- 5 724 logements, soit 41 %, sont accessibles,
- 530 logements, soit 4 %, sont accessibles et adaptés aux PMR.

Voirie

- 12 aménagements réalisés sur les communes suivantes : Barberaz, Bassens, Chambéry, Challes-les-Eaux, Jacob-Bellecombette, La Ravoire, La Motte-Servolex, Saint-Baldoph et Voglans.
- 17 études en cours sur 8 communes.

Mobilité

- 24 quais bus rendus accessibles en 2022, portant le nombre de quais répondant aux règles d'accessibilité à 341 (sur un objectif de 473) soit 72,1 %.
- 100 % des bus sont accessibles aux PMR, soit 80 véhicules.
- Pour le service de transport spécialisé Synchro Access' : 23 375 trajets réalisés, 795 usagers adhérents et 388 usagers actifs qui l'utilisent au moins une fois par an.
- De nombreux équipements pour l'information des usagers : 34 arrêts de bus équipés de e-papers (tablettes numériques qui affichent le temps d'attente avec une annonce sonore), un site internet et une application mobile accessibles aux personnes sourdes et mal-entendantes, information sonore et visuelle à bord des bus et à l'extérieur des bus, information sonore et visuelle sur les quais au niveau des bornes d'information voyageurs, 6 distributeurs automatiques de titres de transport (DAT) accessibles...
- Obtention de la certification "Cap'Handéo services de mobilité" par le service Synchro Access' en décembre 2022.

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'avis de la Commission intercommunale pour l'accessibilité du 7 avril 2023,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : prend acte du rapport 2022 relatif à l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports, ci-joint.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **062-23 C**

Objet de l'acte :	RS - Rapport 2022 relatif à l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports tenant lieu de document de suivi des agendas d'accessibilité programmée « cadre bâti » et de mise à jour annuelle du schéma directeur d'accessibilité des transports publics
Thème Préfecture :	8 - Domaines de competences par themes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	16 mai 2023
Annexe(s) :	Rapport

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20230516-lmc1H29436H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H29436H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	17 mai 2023
Date de réception en Préfecture :	17 mai 2023
Publication sur le site internet:	mercredi 17 mai 2023